



Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 724 430,40 euros
Siège social : 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne Billancourt
452 659 782 RCS Nanterre

(la "Société")

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 4 MAI 2021
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions de la loi et aux statuts de la Société, à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

1. ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1.1. Situation de la Société au cours de l'exercice

Pour situer l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé, nous soulignons, au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 2 019 277 euros, contre 1 494 607 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, et que le résultat net de l'exercice se traduit par une perte d'un montant de 5 909 829 euros, contre une perte de 6 744 763 euros au titre de l'exercice précédent. Les revenus récurrents sont au cœur du business model d'ENERGISME et représentent près de 100 % du chiffre d'affaires total en 2020 contre 82 % en 2019.

Le total des charges d'exploitation s'élève à 10 095 559 euros, contre 10 108 324 euros au titre de l'exercice précédent. Ces charges ont été maintenues quasiment au même niveau qu'en 2019 tout en focalisant le développement de l'entreprise sur sa puissance technologique et le renfort des capacités commerciales d'ENERGISME, tant en interne qu'en externe.

Ainsi, l'effectif moyen d'ENERGISME était en 2019 d'environ 62 personnes à temps plein (mesuré en Equivalent Temps Plein, ou "ETP"), et est passé à environ 68 ETP en 2020. Le personnel est constitué principalement de cadres avec des fortes compétences et expériences technologiques et commerciales, développement qui reflète la qualité des personnes qui travaillent chez ENERGISME.

Le capital social d'ENERGISME était de 603 692 euros au 31 décembre 2020.

1.2. Progrès réalisés, difficultés rencontrées

En 2020, ENERGISME a poursuivi des avancées très importantes à la fois sur le plan technologique que sur le plan commercial.

Du côté technologique :

- Avancée sur les capacités de calcul en parallèle,
- Poursuite de l'automatisation des unités d'infrastructures (dockerisation et Kubernetes),
- Renforcement des systèmes de sécurité,
- Poursuite du développement du portail standard,
- Préparation du lancement d'une offre en PAAS sur des places de marché technologiques de référence.

Sur le plan commercial :

- Signatures de plusieurs grands clients structurant sur la base de contrats cadres,
- Augmentation du portefeuille clients à plus de 150 clients en SAAS,
- Préparation d'une offre standardisée pour les clients ciblés par le Décret Tertiaire. Ce décret oblige les gestionnaires d'immeubles à déclarer leurs consommations d'énergie et ce qui va nécessiter la mise en place d'une instrumentation. Cette réglementation nous est favorable et met une pression sur nos prospects et clients.

En ce qui concerne les difficultés majeures rencontrées en 2020 :

- L'impact de la pandémie du COVID a causé, dans un premier temps, un retard dans la conclusion des contrats commerciaux dont le rattrapage est en cours.

1.3. Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons qu'au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Conseil d'administration a notamment pris les décisions suivantes :

- Augmentation de capital : par utilisation de la délégation de compétence conférée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2020 (résolution n°5), la Société a procédé à une augmentation de capital de 6 296 euros, pas émission de 6 296 actions, pour un montant total de souscription de 459 608 euros.
- Admission des actions de la Société au marché Euronext Growth : par utilisation de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2020 (résolution n°13), la Société a procédé à l'introduction de ces actions au marché Euronext Growth et à une augmentation de capital de 172 043 euros, pour un montant total de souscription de 7 999 999,50 euros.
- Nomination d'un Directeur Général Délégué : par décision du 7 décembre 2020, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Stéphane BOLLON en qualité de Directeur Général Délégué de la Société.

1.4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

- L'année 2021 sera sous le signe du déploiement accéléré de l'activité commerciale, focalisé sur le roll-out chez les grands comptes déjà signé, sur l'acquisition de nouveaux grands clients en France et à l'étranger et sur la pleine récolte des opportunités liées au démarrage du Décret Tertiaire.
- Au niveau de l'infrastructure informatique, ENERGISME prévoit des grandes avancées pour automatiser les déploiements et vise à créer une ligne de produits à part entière.

1.5. Evènements importants survenus depuis le 1^{er} janvier 2021

La Société a procédé à une augmentation de capital de 172 043 euros dans le cadre d'un placement privé, par décision du Conseil d'administration du 25 janvier 2021 faisant usage de la délégation de compétence conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 2020 (résolution n°14), pour un montant total de souscription de 6 073 141,52 euros

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 d'ENERGISME soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent. Ces méthodes et règles sont précisées dans l'annexe des comptes.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les principaux indicateurs chiffrés sont les suivants (en €) :

Poste	au 31/12/2020	au 31/12/2019
Chiffre d'affaires net hors taxes	2 019 277	1 494 607
Production immobilisée	1 881 596	1 491 012
Subventions d'exploitation	26 500	11 750
Reprises sur provisions et amortissement, transfert de charges	53 032	20 025
Autres produits	11 043	235
Total des produits d'exploitation	3 991 449	3 017 629
Total des charges d'exploitation	10 095 559	10 108 324
Résultat d'exploitation	(6 104 110)	(7 090 695)
Résultat financier	(37 392)	(39 799)
Résultat exceptionnel	(18 839)	(2 929)
Résultat Net	(5 909 829)	(6 744 763)

3. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé comportent 6 366,72 euros correspondant à des dépenses et charges non déductibles. L'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élève à 0 euro.

4. INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS DE LA SOCIETE

Conformément à l'article D. 441-4 du Code de commerce et au modèle figurant à l'article A. 441-2 du Code de commerce, nous vous informons que les délais de paiement des fournisseurs et clients de la Société, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu :

	Article D. 441-4, I. - 1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441-4, I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de paiement												
Nombre de factures concernées	47					56	23					34
Montant total des factures concernées TTC	790319,8	100423,95	631265,91	167,82	893177,54	2415355,02	330292	62716,4	21741,29	51045,4	22022,05	487817,14
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	33%	4%	26%	0%	37%	100%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							68%	13%	4%	10%	5%	100%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues	0						4					
Montant total des factures exclues TTC	0						17950,45					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou art. L.443-1 C. Com)												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels						Délais contractuels					

5. RESULTAT – AFFECTATION

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit (5 909 829) euros en intégralité au poste « Prime d'émission ».

Cette affectation du résultat qu'ENERGISME propose est conforme à la loi et à nos statuts.

6. DIVIDENDES DISTRIBUES ANTERIEUREMENT

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des trois (3) derniers exercices.

7. TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

Au présent rapport est joint en Annexe 1, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices clos.

8. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les dépenses de Recherche et de Développement inscrites au bilan s'élèvent à un montant net de 8 005 875 euros, dont 1 891 273 euros en cours de développement et non mis en service à la clôture de l'exercice.

Ces montants montrent que la Société continue ses développements pour accroître ses capacités d'offre et son automatisation afin de pouvoir travailler le plus efficacement avec ses clients et de multiples partenaires commerciaux.

9. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES

A la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la Société détient 100% du capital des sociétés suivantes :

1. **Energisme España**, société à responsabilité unipersonnel de droit espagnol, immatriculée à Madrid sous le numéro B88484555, créée en octobre 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, Energisme España a réalisé un chiffre d'affaires de 28 263,80 euros, et un résultat d'exploitation de (241 357,64) euros. Compte-tenu d'un résultat financier de (1 517,16) euros, Energisme España a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, une perte de 242 874,80 euros.

Energisme España ne détient pas de participation dans la Société.

2. La société **Loamics** (voir paragraphe 10 ci-après) qui a été créée en octobre 2020 n'a pas encore clôturé d'exercice et n'a pas fait de résultat au cours de l'année 2020.

10. PRISES DE PARTICIPATIONS ET PRISES DE CONTROLE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

La Société a créé fin 2020 une filiale française nommée **Loamics**, qui est une société par actions simplifiée à associé unique, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est sis 88, avenue du Général Leclerc, 92100 Boulogne-Billancourt et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 889 707 402 RCS Nanterre.

Elle a été créée pour élargir l'offre commerciale du groupe Energisme et a comme principale activité :

- l'édition de logiciel pour l'acquisition, le traitement et la préparation de la donnée informatique afin de faciliter les analyses et l'intelligence artificielle,
- la prestation de services de conseil en systèmes et logiciels informatiques.

Loamics ne détient pas de participation dans la Société.

11. REPARTITION DU CAPITAL

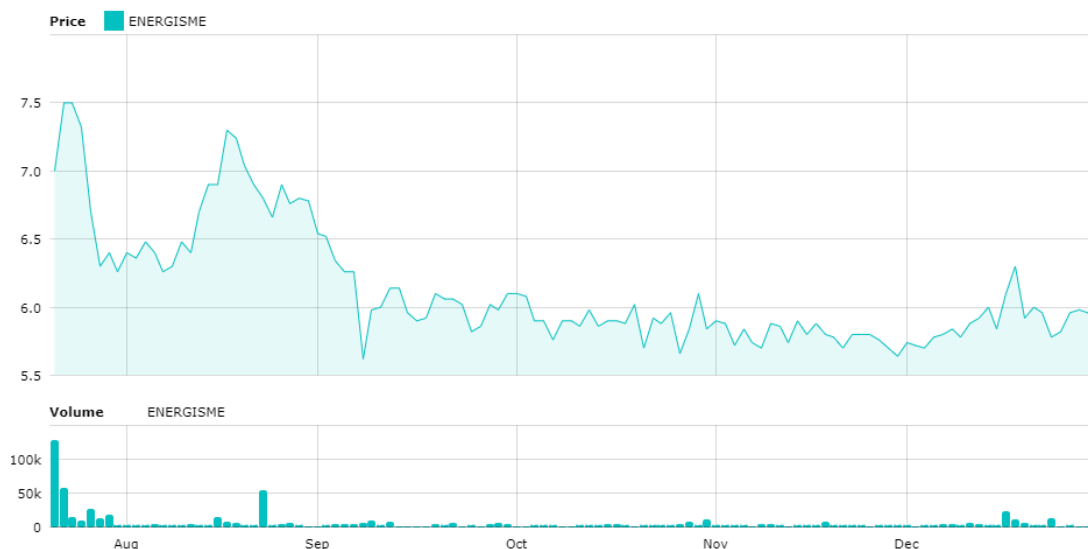
Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, et compte-tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux-tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote de la Société :

- Monsieur Wissam ANASTAS détient plus du vingtième du capital social de la Société.
- Monsieur Ramez NASSER détient plus du vingtième du capital social de la Société.
- Monsieur Wissam ANASTAS détient plus du vingtième des droits de vote de la Société.
- Monsieur Ramez NASSER détient plus d'un dixième des droits de vote de la Société.
- Monsieur Ingmar WILHELM détient plus du vingtième des droits de vote de la Société.

Par ailleurs, lors de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les changements de seuils mentionnés ci-dessus ont été les suivants :

Néant.

12. EVOLUTION DU TITRE AU COURS DE L'ANNEE 2020 – RISQUE DE VARIATION DE COURS



Entre l'introduction en bourse du 22 juillet 2020 et le 31 décembre 2020, ont été échangé 1 720 430 titres de la Société sur le marché Euronext Growth.

L'action de la Société cotait 6,65 euros au moment de son entrée en bourse, le 22 juillet 2020, et 5,94 euros à la clôture du 31 décembre 2020.

Le cours « le plus haut enregistré » était de 10 euros le 22 juillet 2020. Le cours « le plus bas enregistré » était de 5,10 euros le 28 octobre 2020.

13. RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions des articles L. 225-37, alinéa 6 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise, lequel est inclus dans le présent rapport de gestion par application des dispositions du même article.

13.1. Organe choisi pour exercer la direction générale

Nous vous rappelons que par décision du Conseil d'administration du 17 décembre 2018, le Conseil d'administration a décidé d'opter pour une direction générale dissociée :

- (i) **Monsieur Ingmar WILHELM** a été nommé en qualité de Président du Conseil d'administration, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit pour une durée de six ans à compter du 17 décembre 2018 ;
- (ii) **Monsieur Thierry CHAMBON** a été nommé en qualité de Directeur Général, pour toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit pour une durée de six ans à compter du 17 décembre 2018.

Nous vous rappelons également que par décision du Conseil d'administration du 7 décembre 2020, **Monsieur Stéphane BOLLON** a été nommé en qualité de Directeur Général Délégué pour une durée indéterminée.

13.2. Situation des mandats des administrateurs

Nous vous rappelons que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 décembre 2018, les personnes suivantes ont été nommées en qualité d'administrateur de la Société, pour une durée de six (6) ans, soit jusqu'au 17 décembre 2024 :

- **Monsieur Thierry CHAMBON**, demeurant 29, rue Georges Clémenceau, 92170 Vanves,
- **Monsieur Pierre VIDAL**, demeurant 29, villa Saïd, 75016 Paris,
- **Monsieur Haï TRAN**, demeurant 93, rue Falguière (1-G), 75015 Paris,
- **Monsieur Ingmar WILHELM**, demeurant 57, rue de Saint-Germain, 78112 Saint-Germain-en-Laye,
- **Monsieur Wissam ANASTAS**, demeurant 26 Aberdeen Court, Maida Vale W91AF Londres,
- **Monsieur Ramez NASSER**, demeurant 10, Lancelot Place #2.3 SW7, Londres.

Monsieur Jean-Michel CAGIN, demeurant 49B Rue Sedaine, 75011 Paris, a été nommé en qualité d'administrateur de la Société pour un mandat de six années, par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2020, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Aucun mandat d'administrateur ne vient donc à expiration.

13.3. Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après, à la connaissance du Conseil d'administration, la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par les mandataires sociaux de la Société au **31 décembre 2020** :

Nom	Mandats et fonctions exercés au sein de la Société ou du Groupe	Autres mandats et fonctions exercés en dehors de la Société ou du Groupe
Ingmar Wilhelm	Président du conseil d'administration de la Société	<p><u>Sociétés de droit français</u> :</p> <p>- Président de E-Horizons SAS, société non cotée</p> <p><u>Sociétés de droit étranger</u> :</p> <p>Président du conseil d'administration de Agatos (SpA), société de droit italien cotée</p> <p><i>Member of the Board of Directors and CEO</i> de Galileo Green Energy (GmbH), société de droit suisse non cotée</p> <p><i>Chairman and CEO</i> de Galileo Green Energy Management Services (Srl), société de droit italien non cotée</p> <p><i>Chairman</i> de GGE Nordics (Ltd), société de droit anglais non cotée</p> <p><i>Chairman</i> de GGE Nordics Sweden AB, société de droit suédois non cotée</p> <p><i>Chairman</i> de GGE Ireland (Ltd), société de droit irlandais non cotée</p> <p><i>Member of the Board of Directors</i> de EMP Energy (Ltd), société de droit irlandais non cotée</p>
Thierry Chambon	<p><u>Sociétés de droit français</u> :</p> <p>Directeur Général et Administrateur de la Société</p> <p>- Président de Loamics (anct Cybele)</p> <p><u>Sociétés de droit étranger</u> :</p> <p>Gérant de Energisme Espana, société de droit espagnol non cotée</p>	<p><u>Sociétés de droit français</u> :</p> <p>- Président de Chambon Investissements SAS, société non cotée</p>
Pierre Vidal	Administrateur	<p><u>Sociétés de droit français</u> :</p> <p>Président de PV Invest SASU, société non cotée</p>
Haï Tran	Administrateur	<p><u>Sociétés de droit français</u> :</p> <p>Gérant de Tran 4A SCI</p> <p>Président de Smart Kapital SAS, société non cotée</p> <p>Gérant de Transland Paris SCI</p>
Wissam Anastas	Administrateur	<p><u>Sociétés de droit étranger</u> :</p> <p><i>Director</i> de Smartgate Ltd, société de droit anglais non cotée</p> <p><i>Director</i> de Dundee Securities Europe Ltd, société de droit anglais non cotée</p>

		<i>Board Member</i> de Solarwadi, société du Sultanat d'Oman non cotée <i>Board Member and Director</i> de Amarenco Mena, société de droit irlandais non cotée Président de FPSL Technologies, société de droit irlandais non cotée <i>Director</i> de FPSL Manufacturing, société de droit irlandais non cotée
Ramez Nasser	Administrateur	<u>Sociétés de droit français :</u> - Gérant de Dallas SCI <u>Sociétés de droit étranger :</u> <i>Managing Director</i> de Magellan Partners (Ltd), société de droit anglais non cotée
Jean-Michel Cagin	Administrateur	-
Stéphane Bollon	Directeur Général Délégué de la Société	<u>Sociétés de droit français :</u> - Co-Gérant de Paskal SCI Président de Paskal Management SASU, société non cotée

13.4. Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Conformément à l'article L. 225-37-4, alinéa 3° du Code de commerce, vous trouverez en Annexe 2, le tableau récapitulatif des délégations accordées par l'assemblée générale au Conseil d'administration et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

13.5. Jetons de présence

Aucun des jetons de présence votés n'a été alloué aux administrateurs durant l'exercice 2020.

13.6. Operations effectuées sur les titres de la Société par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article 612-18-2 du code de commerce

Figure ci-après, à la connaissance du Conseil d'administration, un récapitulatif des opérations réalisées sur leurs titres par les dirigeants et les personnes mentionnées à l'article L. 612-18-2 du Code monétaire et financier au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

Date	Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Prix unitaire (€)	Volume
17/08/2020	Wissam Anastas	Actions	Cession	6,732	50 000
17/08/2020	Ingmar Wilhelm	Actions	Cession	6,732	50 000

13.7. Participation des salariés au capital

Au 31 décembre 2020, aucun salarié ou ancien salarié de la Société ne détient d'action de la Société dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L. 443-1 à L. 443-9 du Code du travail, ou dans le cadre d'un fonds commun de placement d'entreprise régi par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988.

Aucun salarié ne détient d'actions nominatives détenues directement par les salariés de la Société en application des articles L. 225-187 et L. 225-196 du Code de commerce (dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale), de l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, de l'article L. 3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n°2014-948 du 20 août 2014 et de l'article 11 de la loi n°86-912 du 6 août 1986.

13.8. Information relative au mandat du commissaire aux comptes

Le Commissaire aux comptes, AUDIT CONSEIL HOLDING, a été nommé à ses fonctions pour une durée de six exercices, son mandat arrivera à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à tenir en 2022.

13.9. Conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, nous vous rappelons que vous serez appelés à vous prononcer sur le rapport spécial du Commissaire aux comptes relatifs aux conventions intervenues directement ou par personne interposée entre votre Société et son directeur général, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires à plus de 10 %, ou d'autres sociétés dans lesquelles vos dirigeants exercent également des fonctions de direction ou d'administration.

14. PRETS INTERENTREPRISES

La Société n'a consenti aucun prêt à moins de deux ans, à titre accessoire de son activité principale, à des microentreprises, des PME ou des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

15. CONCLUSION

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles.

Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons à votre approbation.

Fait à Paris,

Le 19 mars 2021,

Le Conseil d'administration

ANNEXE 1
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES CLOS

RESULTATS 5 DERNIERS EXERCICES					
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice :					
Capital social	188 408	295 041	362 484	425 353	603 692
Nombre d'actions ordinaires	188 408	295 041	362 484	425 353	603 692
Opérations et résultats :					
CA HT	237 904	1 404 260	957 389	1 494 607	2 019 277
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 067 609	-1 450 172	-4 537 669	-6 329 466	-4 621 598
Impôts sur les bénéfices	-225 632	-377 650	-376 711	-407 454	-268 881
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	-1 222 369	-1 159 377	-4 539 631	-6 744 763	-5 909 829
Personnel :					
Montant de la masse salariale	761 281	1 683 213	2 913 217	3 272 282	3 657 894
	1 537 398	1 537 398	1 537 398	1 537 398	1 537 398

ANNEXE 2

TABLEAU DES AUTORISATIONS ET DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Autorisations et délégations en cours de validité en matière d'augmentation de capital				
Nature de la délégation	Date de l'AG (n° de la résolution)	Durée (date d'expiration)	Montant maximum autorisé	Utilisation au cours des exercices 2019-2020
<i>Augmentations du capital social</i>				
Emission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit (i) de personnes physiques qui sont des actionnaires de la Société ou (ii) de personnes physiques qui sont des membres de la famille ou des amis d'un actionnaire de la Société (ou des personnes morales contrôlée par l'une des personnes physiques mentionnées au (i) et au (ii) ci-avant) ou (iii) des fonds d'investissement ou des family offices.	5 juillet 2019 (5 ^{ème} résolution)	18 mois (5 janvier 2021)	74 000 titres	Le Conseil d'administration a utilisé cette délégation le 31 janvier 2020 et a émis 23 000 actions au prix unitaire de 73 € Le Conseil d'administration du 6 avril 2020 a constaté que cette augmentation de capital ne s'est pas réalisée
Emission d'actions avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit (i) d'actionnaires de la Société pour un montant de souscription individuel minimum de 10 000 euros, prime d'émission comprise, (ii) toute personne physique investissant régulièrement dans des sociétés dans le domaine de la tech et ou de l'énergie, pour un montant de de souscription individuel minimum de 50 000 euros, (iii) toute société investissant habituellement dans les PME, pour une souscription individuelle minimum de 5 000 000 euros, (iv) toute société dans laquelle un des actionnaire de la Société est actionnaire, et pour une souscription individuelle minimum de 30 000 euros, (v) toute société de gestion agréée par l'AMF agissant pour le compte d'un ou plusieurs fonds d'investissement et (vi) tout investisseur professionnel au sens des articles L. 411- 2 et D. 411-1 du Code monétaire et financier.	26 mars 2020 (5 ^{ème} résolution)	18 mois (26 septembre 2021)	50 000 titres	Le Conseil d'administration a utilisé cette délégation le 11 juin 2020 et a émis 6 500 actions au prix unitaire de 73 €. Le Conseil d'administration du 30 juin 2020 a constaté la réalisation de cette augmentation de capital à hauteur de 6 296 € par émission de 6 296 actions
Emission d'actions ordinaires ou et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du droit préférentiel de souscription	29 juin 2020 (12 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	350 000 € augmentation de capital 20 000 000 € de créances	N/A
Emission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription et offre au public de titres financiers.	29 juin 2020 (13 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	350 000 € augmentation de capital 20 000 000 € de créances	Le Conseil d'administration a utilisé cette délégation le 3 juillet 2020 et a émis 1 720 430 actions au prix unitaire de 4,65 € Le Directeur Général a constaté le 21 juillet 2020, sur délégation du Conseil d'administration, la réalisation de cette augmentation de capital à hauteur de 172 043 +€ par émission de 1 720 430 actions
Emission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de	29 juin 2020 (14 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	20 000 000 € de créances	N/A

titres de créance, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visée au II de l'article L. 411-2 1° du code monétaire et financier.				
Émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes assurant la prise ferme des titres de capital de la Société susceptibles d'en résulter dans le cadre d'une ligne de financement en fonds propres.	29 juin 2020 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	350 000 € augmentation de capital 20 000 000 € de créances	N/A
Émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes suivante : (i) les sociétés et fonds d'investissement investissant habituellement dans les « small caps » et pour une souscription individuelle minimum dans la Société de 100 000 euros et dans la limite de 25 souscripteurs et (ii) les sociétés industrielles actives dans le secteur de l'énergie, du numérique de la technologie et des secteurs connexes souscrivant à l'occasion de la conclusion d'un accord commercial ou d'un partenariat avec la Société pour un montant unitaire d'investissement minimum de 100 000 euros (prime d'émission incluse) et dans la limite de 5 souscripteurs.	29 juin 2020 (16 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	350 000 € augmentation de capital 20 000 000 € de créances	Le Conseil d'administration a utilisé cette délégation le 29 juin 2020 et a émis 309 678 obligations convertibles nouvelles d'une valeur nominale de 4,65 € Le Conseil d'administration du 30 juin 2020 a constaté la réalisation de l'émission à hauteur de 309 678 obligations convertibles en actions
Augmentation du nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire de souscription dans le cadre d'augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription en cas de demande excédentaire de souscription dans les trente jours de la souscription et au même prix que pour celui retenu pour l'émission initiale.	29 juin 2020 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	-	N/A
Augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	29 juin 2020 (19 ^{ème} résolution)	26 mois (29 août 2022)	100 000 €	N/A
Émission et attribution des bons de souscription d'actions	29 juin 2020 (22 ^{ème} résolution)	18 mois (29 décembre 2021)	1 050 000 BSA	N/A
Émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société au profit des salariés adhérant au plan d'épargne groupe	29 juin 2020 (24 ^{ème} résolution)	18 mois (29 décembre 2021)	105 000 €	N/A
Autorisations				
Objet de l'autorisation	Date AG	Expiration	Montant maximum	Utilisation
Rachat par la Société de ses propres actions	29 juin 2020 (10 ^{ème} résolution)	18 mois (29 décembre 2021)	Plafond global 10 000 000 euros	N/A
Réduction du capital social par voie d'annulation d'actions	29 juin 2020 (11 ^{ème} résolution)	18 mois (29 décembre 2021)	Limite maximale : 10% du capital social	N/A
Consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société	29 juin 2020 (20 ^{ème} résolution)	38 mois (29 août 2023)	Le nombre d'options attribuées ne pourra donner droit à l'achat ou la souscription de plus de 1 050 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune.	N/A
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre.	29 juin 2020 (21 ^{ème} résolution)	38 mois (29 août 2023)	Le nombre d'actions susceptible d'être attribué gratuitement	N/A

			ne pourra dépasser 1 050 000 actions de 0,10 euros de valeur nominale chacune	
--	--	--	--	--